



# SNCUF

Syndicat National des Chirugiens  
Urologues Français

## Communiqué de presse

A partir du 13 octobre, l'ensemble du monde médical libéral appelle à un arrêt de ses activités avec regret. Les gouvernements successifs depuis plus de 40 ans ne nous ont pas écoutés et respectés lorsque nous avons dénoncé le manque de moyens et la chute d'attractivité de nos métiers.

La crise COVID l'a bien montré, les soignants sont les anges-gardiens qui permettent à toutes les activités humaines de continuer. Sans eux, toute la société finit par être paralysée et impuissante.

Malgré ce constat, certains pensent aujourd'hui pouvoir améliorer l'accès aux soins en mettant en place de nouvelles mesures coercitives !

En juin, un projet de Loi porté par Monsieur Valletoux a été voté en première lecture par l'Assemblée Nationale. Il arrive le 23 octobre au Sénat.

Ce projet impose, sans tenir compte des oppositions médicales, de nouveaux modes de gouvernance de l'offre de soins avec de nouvelles obligations et interdictions qui remettent en question l'organisation de la permanence de soins, l'indépendance de nos métiers, en particulier concernant l'installation, le départ à la retraite, ...

Alors que de nombreux soignants (médecins, infirmier-e-s, sage-femmes, kinésithérapeutes...) quittent le système de santé français pour partir exercer à l'étranger en dénonçant le manque de moyens et la non reconnaissance de nos métiers, la Loi Valletoux propose de recruter en dehors de l'Europe des soignants indispensables au système de santé de leur propre pays, créant ainsi des déserts médicaux dans ces pays

Aucun programme universitaire d'accueil, ni de mise à niveau n'est prévu pour les nouveaux arrivants, pourtant nécessaire à la compréhension de notre système de santé et de nos règles de l'art.

Cette volonté de recruter en dehors du territoire national est la reconnaissance de plus de 40 ans d'errance de notre politique de santé qui comme dans d'autres domaines (sécurité civile, justice et éducation nationale) n'a eu de cesse que de généraliser des politiques coercitives économiques contraignantes et inadaptées qui ont brisé l'élan humain bienveillant indispensable à leur fonctionnement.

L'absence totale de vision à moyen et long terme entraîne inexorablement l'effondrement de la qualité des soins et de l'accès aux soins à court terme.

Le monde médical libéral et hospitalier s'effondre, année après année, dans un fracas assourdissant que nul n'entend. Il aura fallu plusieurs siècles pour établir une médecine de qualité pour tous que les choix économiques des gouvernements successifs auront mis quelques années à détruire tant leur incapacité à prévoir et à évoluer était criante.

Ne vous y trompez pas, ce combat n'est pas un combat corporatiste mais celui de la société tout entière : si nous souffrons, vous souffrez ; si nous disparaissions, vous disparaîsez.

Nous sommes tous les malades de demain.

Il est indispensable de bloquer ce projet de loi pour permettre à tous les soignants libéraux et hospitaliers de construire ensemble d'autres solutions durables et de qualité, et pour nous permettre demain de prendre soin de chacun d'entre vous avec respect, compétence et bienveillance.

*Pour en savoir plus* : proposition de loi n°1175 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels présentée par Mesdames et Messieurs Frédéric VALLETOUX, Laurent MARCANGELI, Aurore BERGÉ, les membres du groupes Horizons et apparentés et des membres du groupes Renaissance et apparentés

Contact Presse : Christine Morges | 06 08 25 67 76 - [actu@christinemorges.fr](mailto:actu@christinemorges.fr)

Didier Legeais Président | 06 85 21 79 95

#### **A propos du SNCUF** .....

Le **Syndicat National des Chirurgiens Urologues Français** a pour buts de représenter la spécialité dans tous les rapports qu'elle est amenée à entretenir avec les autorités ou organisations publiques ou privées et d'assurer la défense des intérêts professionnels, moraux et matériel de ses membres.

Le Syndicat est constitué de 3 sections qui votent dans des collèges séparés lors des élections de renouvellement du Conseil d'Administration qui a lieu tous les 3 ans. Il s'agit des sections des **urologues libéraux**, des **urologues hospitaliers** et des **urologues hospitalo-universitaires**. [www.SNCUF.fr](http://www.SNCUF.fr)